

Entre Nous

N° 54

Décembre 2003



Déclic photo Châtel

Bulletin d'Information de l'Association Amicale des Résidents de CHATEL - B.P. n° 34 - 74390 - CHATEL
Site Internet : www.residentschatel.com - Courrier électronique e mail : residentschatel@residentschatel.com

Le Mot du Président

La fin de l'année 2003 se profile et nous nous retrouverons tous du moins ceux qui ont la chance de pouvoir prendre des vacances à cette période, avec plaisir à Châtel pendant les vacances de Noël Nouvel An. Après le Téléthon qui se déroulera les 5 et 6 décembre, la station retrouvera son animation habituelle de fin d'année, sous le soleil et les pieds dans la neige ce que nous souhaitons tous!

Je vous confirme les rendez-vous que je vous donnais dans notre dernier bulletin à savoir, notre Assemblée Générale le lundi 29 décembre à 18h00 en la Salle Châtelaine. Cette AG sera suivie comme vous le savez d'un apéritif dînatoire auquel je vous convie tous. Nous ferons comme chaque année le bilan de nos activités de cette année et vous soumettrons les différentes résolutions que vous trouverez dans ces pages.

Nous terminerons ensuite l'année 2003 en courant notre Trophée de Ski 2004 le 31 décembre! En effet nous souhaitons depuis plusieurs années organiser cette course qui remporte un grand succès chaque année aux vacances de Nouvel An afin de l'ouvrir à nos adhérents des 3 zones de vacances scolaires. Le hasard du calendrier a fait que cette année, les deux seules dates possibles étaient le 31/12 et le 1/1. Nous avons opté pour le 31 décembre en faisant suivre la remise des prix d'un réveillon sympathique sous le chapiteau. Votre participation et votre bonne humeur de cette soirée nous dirons si nous avons fait le bon choix!

En attendant ces réjouissances, je vous souhaite à tous un Joyeux Noël et une excellente année 2004.

Le Président
Gérard VAN LOO

Modifications de nos statuts

Dans la résolution N° de l'ordre du Jour de l'AG du 29 décembre, il vous est proposé une modification des statuts de notre Association. Cette modification concerne la tenue des comptes de l'Association. Légalement toute Association est tenue de présenter à ses mandants le résultat comptable de l'exercice écoulé. Le CA remplit chaque année cette obligation, mais est dans l'impossibilité pratique actuellement de vous présenter des comptes arrêtés. En effet, ceux-ci sont établis par le trésorier sur un exercice débutant le 1^{er} décembre et se terminant le 30 novembre.

Il est très difficile de clore les comptes, de les transmettre au réviseur aux comptes de répondre aux observations éventuelles, et de vous présenter des comptes clos le 29 décembre.

A cet effet, nous vous proposons de déplacer la durée de l'exercice comptable du 1^{er} octobre au 30 septembre ce qui donnera au trésorier le temps matériel de clore les comptes et de présenter à l'AG des comptes définitivement arrêtés. La modification proposée concerne l'Art 11 de nos statuts et vous est définie ci-dessous:

Art 11 actuel

Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers, par recettes et par dépenses et s'il y a lieu une comptabilité matières.

Art 11 proposé

Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers, par recettes et par dépenses et s'il y a lieu une comptabilité matières. L'exercice comptable débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre. Les comptes arrêtés et vérifiés par le commissaire aux comptes sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tient fin décembre.

The word of the President

The end of the year 2003 is drawing near and we all look forward to meeting again, at least those who are lucky to get some holidays at this time of year at Châtel during the Christmas and New Year holidays. After the Telethon on Dec 5th and 6th the liveliness of the end of the year will be back in Châtel : we hope for the sun and the snow !

I confirm the rendez vous I gave you in our last bulletin, that is to say our Assemblée Générale on Mon Déc 29th at 6.00p.m. at the sale Châtelaine. This A.G. will be followed as you know, by a cocktail to which you are all invited. We'll draw a balance-sheet of our activities of the year 29. 11.2003 and we'll present the different resolutions you can read in these pages.

We'll then finish the year 2003 by running our Trophée du ski 2004 on Dec. 31st! Actually we'd like to organize this very successful race at the period of New-Year vacations so that it could be open to our members of the three different periods of schools holidays. Chance so ordained that this year, the two only possible dates were Dec 31st and Jan 1st, We opted for Dec 31st. After giving the prizes, we'll have a nice «réveillon» under the chapiteau. Your participation and your good humour will let us know if we made a good choice.

Looking forward to all these festivities, wish you all a merry Christmas and an excellent year 2004.

Information de la SEML

La SEML nous communique l'information suivante. Dans le but d'améliorer la qualité de ses services et de ses activités, elle souhaite se donner les moyens de proposer un accueil de qualité durant les vacances scolaires. A cet effet, elle propose des emplois d'hôtesse aux caisses des remontées mécaniques. Ces hôtesse auront pour mission de guider les clients dans les files d'attente et de les renseigner sur les différents domaines skiables et les possibilités tarifaires. Ces emplois à temps partiel (24h par semaine réparties sur les matinées et le samedi après midi) seront rémunérés au SMIC et les jeunes filles recrutées disposeront en outre d'un forfait «Portes du Soleil» valable pour la durée de leur contrat. Les jeunes filles intéressées par cette offre peuvent se rapprocher directement de la SEML, soit aux caisses, soit en écrivant à la SEML, Maison Chatellane 74390 Châtel.

la pensée d'Albert Flandin

*" On reconnaît le bonheur au bruit
qu'il fait quand il s'en va "*

Anonyme

EXTRAIT DES GRANDES DATES DE L'HIVER

- 24 décembre : Arrivée du Père Noël encadré des moniteurs de l'ESF
- 29 décembre : Assemblée Générale de l'A.A.R.C.
- 30 décembre : concert de l'Echo Alpin - 21 h.
- 31 décembre : spectacle pyrotechnique de la St Sylvestre - 19 h.
- 31 décembre : 13^e trophée des Résidents
- 7 février : compétition de ski alpin -
- 11 février : soirée du ski club - démonstration des différentes techniques et engins de glisse. Descente aux flambeaux
- 13,20,24,27 février :
- 2 mars : stage de sculpture sur bois avec Max Misztral
- 22 février : compétition de ski cross
- 25 février : animation en front de neige sur le stade du Linda - 20h30
- 3 mars : CHARIVARI DES AGRICULTEURS
- 13 mars : grand prix de CHATEL en nocturne
- 14 mars : Coupe de France de Ski Bosses
- 4 avril : Le Rencard à Mathieu sur le snowpark de Super Châtel
- 10 avril : 6^e montée du Linga «Patrick Blanc»



*Toute l'équipe des responsables de
l'Association Amicale des Résidents de Châtel
souhaite à tous ses membres un Joyeux Noël
et une bonne et heureuse année 2004.*

TARIFS REMONTES MECANIKES DE CHATEL

TARIFS RESIDENTS ET LOUEURS DE MEUBLES

voir Bulletin d'octobre 2003 n° 53 - Les tarifs et renseignements ci-dessus sont donnés à titre indicatif et peuvent être sujet à modification

TARIFS REMONTEES MECANIKES DE CHATEL (Tarif public) HIVER 2003/2004

DUREE	INDIVIDUEL			FAMILLE		
	ADULTES	JEUNES SENIORS	ENFANTS	ADULTES	JEUNES SENIORS	ENFANTS
1/2 jour	20 €	17 €	15 €			
1 jour 11h	24 €	20 €	18 €			
1 jour	28 €	24 €	21 €			
2 jours	56 €	47 €	42 €			
3 jours	78 €	66 €	58 €			
4 jours	96 €	82 €	72 €	87 €	74 €	65 €
5 jours	111 €	95 €	84 €	100 €	85 €	76 €
5 jours NC	121 €	103 €	91 €	109 €	93 €	82 €
6 jours	128 €	109 €	96 €	115 €	98 €	87 €
Saison	500 €	425 €	376 €	425 €	362 €	319 €

Adultes: de 23 ans à 59 ans

Jeunes: de 16 à 22 ans

Enfants: de 5 à 15 ans

Seniors: à partir de 60 ans

Familles: à partir de 4 personnes du même foyer fiscal et pour des séjours de 4 jours

5 NC: 5 jours non consécutifs temporisés sur 7 jours.

Forfaits inférieurs à 3 jours émis sur code barre gratuit ou support «Mains Libres» au prix de 3 €

Forfaits 3 jours et plus émis sur support «Mains Libres»

TARIFS PISTES DE BOBLUGES (à partir du 2 février 2004)		
Prestations à l'unité	Plein tarif	1/2 tarif
1 circuit	2,60	1,30
3 circuits	7,80	3,90

PATINOIRE		
	Avec location patins	Sans location patins
1 entrée diurne (2 heures)	5,00	3,00
1 entrée nocturne (2 heures)	6,00	6,00

TARIF ABONNEMENTS PARKING DE LA PLACE DE L'EGLISE		
	Prix publics	Autochtones
Semaine	54,00 €	49,00 €
Quinzaine	89,00 €	80,00 €
Mois	148,00 €	133,00 €
Saison d'hiver	230,00 €	207,00 €

TARIFS «COUP DE COEUR» SAMEDI ET WEEK END 2003/2004			
CHÂTEL	Adultes	Jeunes Seniors	Enfants
1/2 journée samedi	12 €	10 €	9 €
1 jour 11 heures samedi	15 €	13 €	11 €
1 jour samedi	17 €	15 €	13 €
Samedi et dimanche	31 €	26 €	23 €

FORFAITS REMONTEES PORTE DU SOLEIL (Tarif public) HIVER 2003/2004			
DUREE	ADULTES	SENIORS	ENFANTS
1/2 jour	27 €	22 €	18 €
1 jour	35 €	28 €	24 €
2 jours	69 €	55 €	46 €
3 jours	98 €	78 €	66 €
4 jours	124 €	99 €	83 €
5 jours	149 €	119 €	100 €
6 jours	171 €	137 €	115 €
7 jours	191 €	153 €	128 €
8 jours	211 €	169 €	141 €
9 jours	230 €	184 €	154 €
10 jours	246 €	197 €	165 €
11 jours	262 €	210 €	176 €
12 jours	276 €	221 €	185 €
13 jours	289 €	231 €	194 €
14 jours	302 €	242 €	202 €
15 jours	314 €	251 €	210 €
Saison	616 €	493 €	413 €

SAISON «FAMILLE» PORTES DU SOLEIL

(à partir de 4 personnes du même foyer fiscal)

Adulte : 524 € - Enfants : 351 € - Seniors : 419 €

Adultes : de 16 ans à 59 ans

Enfants : de 5 ans à 15 ans

Seniors : à partir de 60 ans

EXTRAIT DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

- a approuvé le programme 2004 des travaux eau et assainissement pour un montant global de 1.290.064,04 € et sollicite l'aide financier de l'Agence de l'eau pour le financement des opérations prévues

- a décidé de passer un contrat avec la sté Schindler pour assurer la maintenance de l'ascenseur installé à la maison Châtellane moyennant une redevance de 1.372 €

- décide la prolongation d'un an de la convention de concession intervenue avec la SEML pour l'exploitation des remontées mécaniques et décide le lancement de la nouvelle procédure de délégation de service public.

- Suite au jugement rendu par le tribunal administratif de Grenoble, dans le cadre de l'affaire du permis de construire de la SCI du Lac «Les Balcons de Châtel» le conseil accepte de régler aux requérants les sommes dues, représentant 1.200 €

- il prend acte du jugement rendu par le juge de l'expropriation le 21 juillet 2003 pour l'indemnisation de la parcelle appartenant à la copropriété «Le Hameau des 4 saisons» et accepte de verser l'indemnité fixée à 27.600 € outre la somme de 800 € au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile au syndicat des copropriétaires du hameau des 4 saisons représenté par son syndic l'agence Sogestob

- Le conseil demande la cession gratuite de 68,71 m² provenant de la propriété de Lionel Vuarand, en application des dispositions du code de l'urbanisme et il est décidé la réalisation des travaux dans un délai de 5 ans

- Les élus acceptent les clauses de la convention à intervenir entre la Sàrl Société Nouvelle de l'hôtel Plein Soleil et la commune précisant les engagements de chacune des parties.

- Il est également informé, que dans le cadre du dépôt d'une demande de permis de construire par la Sàrl Thollon Immobilier au lieu dit «Vonnès» une convention devra intervenir pour la cession à titre gratuit à la Commune de l'emprise de la voie d'accès desservant les constructions projetées ceci dans la perspective de réalisation d'une future voie de liaison.

- Prend connaissance du projet de réaménagement intérieur de l'Office de Tourisme présenté par le Président et le Directeur et émet un avis favorable à ce projet de rénovation de l'accueil de cette structure et du dossier UTN provisoire, qui a été recentré sur l'objectif prioritaire des liaisons entre les différents secteurs du domaine skiable des Combes, du Linga et de Super Châtel, en renonçant à y inclure les pistes de ski de fond dans le secteur de Bassachaux.

- Décide de maintenir inchangée pour 2004, la tarification des horodateurs, du stationnement des camping-car et du droit de place pour l'occupation du domaine public par les exploitants de cirques.

- En ce qui concerne la mise en valeur de l'habitat traditionnel, dit que les aides seront attribuées aux propriétaires de chalets ayant une valeur patrimoniale et à condition que la demande soit déposée avant tout commencement des travaux.

- Dans le cadre des projets d'équipements futurs de la Commune, décide d'engager les études préalables concernant le plan de circulation et l'aménagement du centre du village ainsi que pour la réalisation d'une piscine et d'une patinoire couverte.

QUELQUES NOUVELLES DE CHATEL (extraits du MESSAGER)

La médaille d'or du tourisme prochainement attribuée à JO CRUZ

A presque 84 ans, on le distingue encore sur les pistes de ski en hiver et pas forcément à la descente. Il aime encore gravir les sommets en ski de randonnée Acteur du tourisme local, Jo CRUZ recevra prochainement une distinction pour avoir, durant de nombreuses années participé activement à la valorisation de Châtel.

Prochainement, lors d'une cérémonie qui devrait avoir lieu en mairie, l'or viendra s'apposer sur le cœur de Jo, en remerciement des services rendus et de l'exemple donné dans le milieu touristique. Toute l'équipe de l'AARC lui adresse toutes ses félicitations.

CHATEL - 400 kilos de fromage d'abondance ont été dérobés...

Le 8 octobre Daniel Grillet Paysan a eu la désagréable surprise de trouver sa cave vide de tous ses fromages soit près de 400 kilos. Quelque 45 tommes et 31 roues d'abondance y étaient entreposées. Des fromages soigneusement affinés depuis juin. La porte d'accès à la cave a été forcée et soigneusement refermée après le vol, donnant quelques difficultés au propriétaire pour l'ouvrir à son arrivée, comme si on avait voulu dissimuler la date exacte des faits. L'emplacement de la cave laisse à penser que les auteurs ont agi en toute connaissance de cause.. La Gendarmerie d'Abondance a été chargée de l'enquête.

DES FLEURS POUR LE FLEURISSEMENT.

Le jury des maisons fleuries a rendu son verdict jeudi 13 novembre devant un public nombreux. En présence du maire de Châtel, Philippe THOULE, Jean Luc VUARAND devait remercier tous les efforts consentis pour le fleurissement par toute la population de la commune qui s'est investie dans cette initiative. Le maire confirma que la participation des habitants dans le fleurissement encourage la commune à toujours faire mieux et vice-versa.

CONVOCAATION

Cher adhérent, cher adhérente, nous vous prions de bien vouloir assister
à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE qui se tiendra
à CHATEL salle de la CHATELAINE (parking municipal) place de l'église
le LUNDI 29 DECEMBRE 2003 à 18 heures

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral du Président
- Rapport financier et rapport du contrôleur aux comptes
- Renouvellement du conseil d'administration – Election d'un nouveau membre M. DALLE Alain
- Modification des statuts
- Questions diverses : elles porteront sur les grands événements de l'année en présence de M. le Maire de CHATEL

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette assemblée générale, nous vous demandons :

- soit de confier le pouvoir ci-joint à un adhérent de votre choix assistant lui même à l'assemblée générale, en mentionnant son nom
- soit de le retourner à l'association B.P. 34 – 74390 CHATEL avant le 23.12.03. Il sera alors considéré comme un vote d'approbation des résolutions proposées qui sont les suivantes :

(voir au dos)

POUVOIR

Je soussigné M . ou Mme n° de carte de membre :

Résidence à Châtel

Membre actif de l'ASSOCIATION AMICALE DES RESIDENTS DE CHATEL, donne pouvoir pour moi et en mon nom
à M.

Ou à défaut

de me représenter à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à CHATEL :

Le LUNDI 29 Décembre 2003 à 18 heures - Salle de la CHATELAINE (parking municipal) place de l'église

Fait à Le

Signature :

*la signature sera précédée de la mention manuscrite «BON POUR POUVOIR»
NOTA : ouverture des portes dès 17h30 (pointage et encaissement des cotisations)*

APPEL DE LA COTISATION 2004 (18 euros)

La cotisation est désormais appelée UNE SEULE FOIS dans l'année, à réception de ce document et jusqu'à la fin du mois de mars. Si vous n'avez pas déjà renouvelé votre cotisation, nous vous invitons à utiliser ce document pour :

- effectuer votre règlement lors de l'assemblée générale (1) en le remettant rempli à l'entrée de la salle
- nous faire parvenir votre règlement (1) si vous ne pouvez assister à l'assemblée générale

Dans tous les cas, il nous sera nécessaire pour la mise à jour de notre fichier comptable.

M. ou Mme.....

n° de votre carte de membre.....

Nom de votre résidence à CHATEL

Règlé par chèque bancaire (1) par chèque postal (1)

Le montant de ma cotisation pour 2004 (18 euros) que je remets au trésorier ou que j'adresse
à l'ASSOCIATION - B.P. 34 - 74390 - CHATEL

(1) rayer les mentions inutiles

RESOLUTION 1 L'assemblée, après avoir entendu l'exposé, approuve le rapport moral du président

RESOLUTION 2 L'assemblée, après avoir entendu le rapport financier et le rapport du contrôleur aux comptes, donne quitus au Trésorier pour sa gestion

RESOLUTION 3 Renouvellement des membres du conseil d'administration ; MIM VAN LOO WACHÉ - G. SEGAL - Mme Ch. SIFFER. Le candidat au poste d'administrateur M. DALLE Alain à la majorité des voix.

RESOLUTION 4 approbation des modifications des statuts

ARRÊTÉ PRÉVISIONNEL DES COMPTES 2002/2003

Total des recettes	12.769 €
Dépenses enregistrées au 31.10.03	5.914 €
Dépenses à prévoir pour terminer l'exercice	5.300 €
Total des dépenses	11.214 €
Différence positive provisoire	1.555 €

La cotisation pour 2004 est fixée à 18 euros.

Nos membres qui, à l'occasion de l'assemblée générale, désireraient se mettre à jour de leur cotisation pourront le faire à l'entrée de la salle, en réglant autant que possible par chèque bancaire ou postal.

Nous vous remettrons votre nouvelle carte de membre actif 2004 qui annule et remplace celle de 2003.

Ceux qui ne pourraient pas assister à l'assemblée générale pourront utiliser le bulletin d'appel de cotisation et l'adresser à la BP 34 CHATEL.

Dès que nous aurons enregistré votre règlement, nous vous adresserons votre carte de membre actif pour l'année 2004.

Nous comptons vivement sur votre présence et vous prions d'agréer, cher Adhérent, chère Adhérente, l'expression de nos sentiments distingués.



(voir au dos)

BULLETIN DE PRESENCE

A remettre à l'entrée de la salle

M. ou Mme

N° de carte de membre

Nom de votre résidence à CHATEL

**PARTICIPE à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
de l'ASSOCIATION AMICALE DES RESIDENTS DE CHATEL
le LUNDI 29 DECEMBRE 2003 à 18 heures**

Salle de LA CHATELAINE (parking municipal) place de l'église

Nota : ouverture des portes dès 17h30 (pointage et encaissement des cotisations)

Signature :



NOTA : CE BULLETIN TIENDRA LIEU D'EMARGEMENT ET EVITERA AINSI TOUTE ATTENTE A L'ENTREE DE LA SALLE . MUNISSEZ VOUS DE VOTRE CARTE DE MEMBRE



VOTRE ATTENTION !

Nous vous conseillons.....

Si vous participez à l'assemblée générale,

- de remplir, dès à présent, le bulletin de présence (ci-dessus) Il vous sera demandé à l'entrée de la salle. De plus, cela vous évitera une attente inutile
- de remplir, dès à présent, le bulletin «appel de cotisation 2004» (au dos) et de préparer le moyen de paiement que vous avez choisi.

Si vous ne participez à l'Assemblée Générale

- remplissez dès à présent le «pouvoir» (voir au dos) et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle avant le 23.12.2003. Vous pouvez également le remettre à un adhérent de votre choix.
- remplissez également le bulletin «appel de cotisation 2004» et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle

